



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

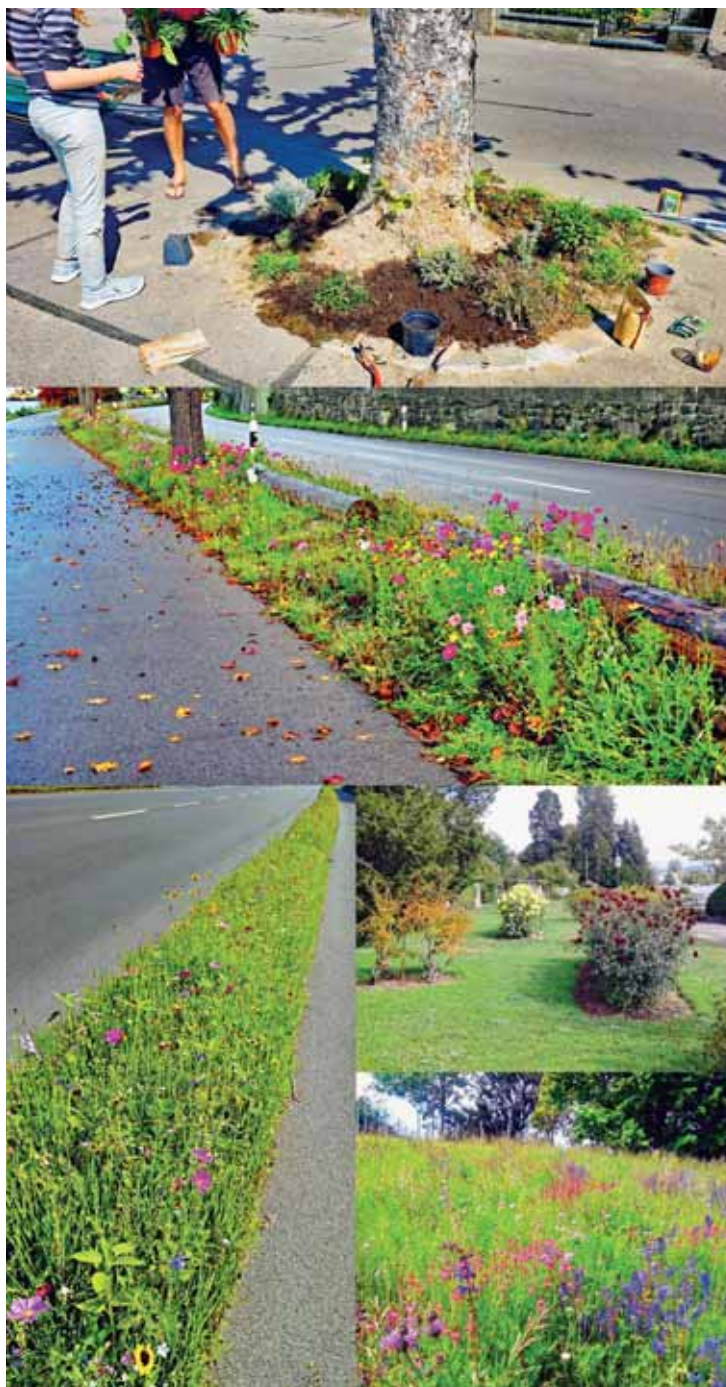
Commission communale Agenda 21: en avant pour la biodiversité!

COSSONAY Après un certain ralentissement du travail dû à la pandémie et au renouvellement des autorités communales, la Commission communale Agenda 21 s'est remise en route. En plus des habituelles actions, comme le Coup de balai, la Commission A21 a décidé d'orienter ses efforts vers la biodiversité.

Action concrète le 14 mai

À l'évidence, il s'agit là de projets sur le long terme qui, bien que s'inscrivant parfaitement dans l'actuel programme de législature, s'étendront bien plus loin dans le temps. Mais qu'est-ce exactement que la biodiversité? Dans son sens le plus générique du terme, elle désigne simplement la variété des formes de vie sur la Terre. La biodiversité prend en compte la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps. Les buts des projets qui en découlent sont variés, le principal étant celui d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons en produisant de l'oxygène et en stockant du CO₂. Il s'agit aussi de chercher à favoriser la pollinisation des plantes, à améliorer l'équilibre climatique, ce qui signifie en milieu urbain d'essayer de réduire les îlots de chaleur. Il est également question d'infiltration d'eaux de surfaces et des coûts d'entretien des espaces publics, et dans une plus large mesure, d'améliorer la santé humaine, tant sur le plan physique que psychique. Afin que ces objectifs ne restent pas des vœux pieux, un changement des mentalités, des pratiques, ainsi que de l'approche de chacun dans sa relation au vivant, sont nécessaires.

Concrètement, selon que l'on soit en ville ou en lisière de forêt, la notion de promotion de la biodiversité sera très différente. Elle ira de simples bacs fleuris (ou de per-



maculture) à la création de biotopes autour de nouvelles zones humides, en passant par la végétalisation des platebandes à la place d'herbe à tondre.

Devant l'étendue des possibili-

tés, les membres de la Commission, accompagnés de membres de la Municipalité et de professionnels du domaine, ont suivi une formation spécifique. Ils se sont aussi renseignés et inspirés

auprès de la ville de Morges. De ces réflexions sont ressortis toute une série de projets touchant une grande partie du territoire communal. Deux d'entre eux ont déjà été présentés à la Municipalité. Il s'agit de la végétalisation du pourtour du tartan au Pré-aux-Moines, dont la réalisation est en cours.

La deuxième action aura lieu le 14 mai de 9h à midi, et consistera à libérer les pieds des arbres situés à côté de l'Espace Landry. La population est invitée à venir retirer les pavés les entourant.

Dans un souci d'économie durable, les personnes qui seraient intéressées à les récupérer pourront prendre contact avec le Service des travaux et de la voirie, qui les stockera provisoirement.

Sensibiliser la population

Le but de cette action, en plus de la promotion de la biodiversité, est évidemment de sensibiliser la population et principalement les enfants. Ces derniers seront également informés via une communication au niveau scolaire. À ce sujet, la Commission communale Agenda 21 publiera régulièrement un bulletin, en collaboration avec *La Salamandre*, qui sera distribué aux élèves des écoles de Cossonay, afin de les sensibiliser au sujet de la biodiversité.

À l'avenir, il est prévu de rédiger un document qui traitera des lignes directrices de la gestion du patrimoine végétal de la Commune. Ce document fera office de feuille de route pour la gestion, l'inventaire et la promotion de ce qui existe, et définira comment interagir avec ce patrimoine, que ce soit au niveau de la taille des arbres, de l'entretien des talus, etc. En temps voulu, la Municipalité communiquera à ce sujet par le biais de ces pages. ■

CONTACT SERVICE DES TRAVAUX ET DE LA VOIRIE (PAVÉS): 021 861 35 04

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

COVID-19 - Levée des mesures fédérales

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a décidé de lever les dernières mesures de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19 et de mettre fin à la situation particulière selon la loi sur les épidémies, depuis le 1er avril 2022. Cela étant, et compte tenu du fait que la Confédération et le Canton de Vaud ne communiqueront désormais plus sur le sujet, la Municipalité met aussi un terme à sa communication «COVID-19» après onze tout-ménage à l'attention de la population et de nombreuses informations par différents canaux depuis mars 2020. Par conséquent, la page du site Internet créée spécialement pour relayer diverses informations durant la pandémie est désactivée dès ce jour. Les derniers développements sur l'évolution de la pandémie restent encore disponibles sur les pages cantonale (www.vd.ch/coronavirus) et fédérale (www.ofsp.admin.ch).

**Elections cantonales
Grand Conseil - Erratum**

Dans l'édition CossInfos du mois de mars dernier, les résultats des élections au Grand Conseil du 20 mars 2022 étaient annoncés. Il était fait mention que M. Stephan Hürzeler, citoyen de Cossonay, n'avait pas obtenu les suffrages suffisants pour être élu. Cette information est correcte, mais il convient de préciser que M. Hürzeler fait partie du Conseil communal depuis le 7 février 2022.

**Bâtiment administratif
Installation d'un défibrillateur**

Un défibrillateur a récemment été installé sur la façade extérieure du bâtiment administratif, à

l'entrée de celui-ci, afin qu'un appareil de ce type soit disponible en tout temps en cas de besoin. Nous rappelons que l'emplacement des autres défibrillateurs, ainsi que les plages durant lesquelles ils sont accessibles, peut être consulté sur l'application first responders, téléchargeable sur l'Apple Store ou Google Play Store.

**Administration communale
Horaires Ascension et Pentecôte 2022**

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés **les jeudi et vendredi 26 et 27 mai 2022 (Ascension)** ainsi que **le lundi 6 juin (Pentecôte)**. Les différents services communaux sont ouverts selon les horaires habituels les autres jours de la semaine.

**Centre de tri des déchets
Horaires Ascension et Pentecôte 2022**

Le Centre de tri des déchets sera fermé **le jeudi 26 mai (Ascension)** et ouvert **les vendredi 27 mai et samedi 28 mai 2022** selon les horaires habituels. Il sera également fermé **le lundi 6 juin 2022 (Pentecôte)**.

**Commission communale Agenda 21
Manifestation du 14 mai 2022**

Le samedi 14 mai prochain, dès 09h00 devant la place de jeux du Pré aux Moines, les membres de la Commission communale agenda 21 retireront les pavés au pied des arbres se trouvant dans la zone afin de leur permettre de mieux se développer. Les personnes souhaitant prendre part à cette action sont les bienvenues. Une collation sera servie à tous les participants à l'issue des travaux.

Usage des tondeuses à gazon

Avec l'arrivée des beaux jours, la Municipalité rappelle que le règlement de police interdit la réalisation de travaux bruyants (tondeuse à gazon,

tronçonneuse, scie circulaire, meule etc.) entre 12h00 et 13h00, ainsi qu'à partir de 19h00 jusqu'à 7h00, respectivement 8h00 le samedi. Cette interdiction court également du samedi dès 17h00 au lundi à 7h00.

Offre Vaudloisirs - Abonnement mensuel «weekend» à prix réduit

Le Canton de Vaud s'allie à la communauté tarifaire Mobilis afin de proposer un abonnement mensuel «week-end» à prix réduit sur tous les transports publics du Canton. Ainsi, dès maintenant et jusqu'au 15 juillet 2022, les habitants peuvent bénéficier d'une offre spéciale donnant accès aux transports publics sur l'ensemble du territoire vaudois du vendredi à 19h00 au dimanche soir, dès CHF 19.- pour les détenteurs d'abonnements ou CHF 39.- pour les autres personnes. Toutes les informations sont disponibles sur www.vaudloisirs.ch.

Tenue des chiens en laisse en forêt

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet, dans tous les espaces forestiers et prairies attenantes. Cette disposition s'applique également toute l'année dans certains sites protégés, ainsi que dans les pâturages occupés par du bétail.

Excréments de chiens

Il est rappelé aux propriétaires de chiens de bien vouloir se servir des sachets de récupération appropriés mis gracieusement à la disposition de la population afin de ramasser les déjections canines puis de les jeter dans les poubelles. ■

LA MUNICIPALITÉ

TOUR DE FRANCE
Samedi 9 juillet 2022

LAUSANNE
VILLE ARRIVÉE

Col du Mollendruz 12:45 - 17:15
Cossonay 13:10 - 17:40
Le Brassus VD 12:15 - 16:45
Préverenges 13:30 - 18:00
Lausanne 04:00 - 20:00
Détails : letouralausanne.ch

Info trafic
www.letouralausanne.ch
Hotline : 021 315 30 30
Trafic : App TCS

Routes fermées

TOUR DE FRANCE**Le samedi 9 juillet, la huitième étape passera par Cossonay**

Le Tour de France, course cycliste dont la réputation n'est plus à faire, passera par Cossonay le 9 juillet prochain ! Ce sera l'occasion d'organiser quelques festivités autour de cet événement dont le programme sera dévoilé dans les mois à venir. Il est toutefois très important de relever que différents axes routiers qui traversent la Commune seront fermés de la mi-journée et jusqu'en fin d'après-midi

(17h30-18h00 environ). Des informations plus précises seront communiquées en temps utiles par nos prochaines éditions du CossInfo, par notre site Internet communal www.cossonay.ch au moyen d'affiches qui seront apposées dans la Commune, au guichet du Greffe et également aux piliers publics. D'ici là, il est possible de consulter le site Internet www.letouralausanne.ch. Des informations spécifiques seront adressées aux commerces et entreprises de la Commune par courrier.

www.letouralausanne.ch/acces-traffic

ÉTAPE 8